

obtenues par son intercession fera renaitre la confiance en ses mérites et inspirera à plusieurs la pensée de recourir à lui pour obtenir du ciel des grâces et des faveurs.

Mais quelles sont donc ces circonstances particulières dont je viens de parler ?

L'abbé Raymond Casgrain va nous l'apprendre dans la note suivante qu'il a placée en tête d'une copie du manuscrit de Jacques Viger, que l'abbé Verrault possède :

“ Lors de l'incendie de l'église et du couvent des Récollets de Québec, arrivé le 6 septembre 1796, une grande quantité de feuilles volantes, emportées de leur bibliothèque et de leurs cellules en flammes, furent entraînées par le vent du côté de la Basse-Ville. Une de ces feuilles, fort belle gravure, tomba, à demi consumée, dans la cour d'une maison de la rue Saint-Matthieu. Le propriétaire, M. Baillargé, père de l'avocat du même nom, si bien connu aujourd'hui à Québec, ramassa cette gravure et la garda chez lui. Elle devint ensuite la propriété de ce dernier et resta longtemps perdue dans ses cartons.

Il y a trois ans (c'est-à-dire, vers 1886) Monsieur Gonzague Baillargé l'ayant retrouvée et désirant obtenir des renseignements sur le personnage qu'elle représentait, me pria de passer chez lui. J'admirai la beauté de cette gravure ; mais je fus bien plus étonné de l'inscription qui se lit au bas. Le portrait, qui a huit pouces de hauteur sur six de largeur, représente un moine Récollet en prière devant un crucifix. La tête penchée dans un profond recueillement, il tient la main gauche appuyée sur la poitrine et dans la droite il porte un crâne. Au dessous de la gravure on lit ce qui suit : “ *Le vrai portrait du très religieux frère Didace Pelletier, frère lay Récollet, natif de Sainte-Anne en Canada, mort en odeur de sainteté dans la mission de la Nouvelle-France, le 21 février 1699, âgé de 41 ans et 26 de religion, et que Dieu honore par plusieurs miracles.* ”

“ Je fus obligé d'avouer mon ignorance à M. Baillargé. Je n'avais aucun renseignement à lui donner, mais je lui promis d'en rechercher. J'interrogeai, en effet, nos hommes les plus compétents, particulièrement M. l'abbé Verrault. M. Verrault ne connaissait pas la gravure, mais il me dit qu'il était en possession d'un petit manuscrit venant de M. Jacques Viger qui contenait une suite de procès authentiques sur la vie et les miracles du Frère Didace, et il eut la complaisance de m'en faire parvenir peu de temps après une copie. En me la confiant, il me pria d'essayer, pendant le séjour que j'allais faire l'hiver suivant à Paris, de trou-